Administration communale de SCHAERBEEK Service Urbanisme Place Colignon, 1

**B-1030 BRUXELLES** 

Bruxelles, le

V/Réf: 2011/454=113/003 N/Réf: AVL/KD/SBK-2.266/s.516

Annexe: 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet: SCHAERBEEK. Rue Général Eenens, 3.

Modification des menuiseries extérieures en façade avant (régularisation).

En réponse à votre lettre du 6 mars 2012, en référence, et reçue le 6 mars, nous vous communiquons l'avis défavorable émis par notre Assemblée, en sa séance du 7 mars 2012, en raison de l'impact préjudiciable des interventions sur l'immeuble, eu égard au contexte patrimonial environnant.

Construit avant 1932, l'immeuble néoclassique est compris dans la zone de protection de l'Hôtel communal de Schaerbeek.

La demande vise à régulariser le remplacement de la porte des logements (à gauche) réalisé sans autorisation et celui des châssis d'origine des 1<sup>er</sup> et 2e étages par des châssis en PVC.

Le projet prévoit encore le remplacement de la vitrine et de sa porte.

Le dossier est par ailleurs mal documenté en ce qui concerne la pose d'un nouveau volet extérieur et celle d'une enseigne.

La CRMS estime que ces interventions ne sont pas acceptables car elles banalisent l'intérêt de l'édifice eu égard au contexte patrimonial environnant.

En effet, elle constate que la nouvelle porte déjà placée présente des panneaux dont les proportions diffèrent de celles de la porte d'origine, ce qui modifie l'aspect de la façade.

De même, les nouveaux panneaux qui composeraient les différentes parties de la vitrine présenteraient des proportions différentes de celles de la vitrine actuelle qui est encore d'origine (excepté les vitraux aujourd'hui disparus).

La Commission émet donc un avis défavorable sur la demande de régularisation des travaux réalisés et sur ceux qui devraient encore l'être.

Elle demande de conserver la vitrine avec sa porte actuelle et d'en restaurer les parties qui le nécessiteraient.

Elle demande aussi, soit de remettre en place et de restaurer la porte des logements d'origine (à gauche), soit de remplacer la porte actuelle par une menuiserie semblable à celle d'origine.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO Secrétaire M.-L. ROGGEMANS Présidente

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz) ; A.A.T.L. – D.U.